

## RESPONSABILITES

- L'assurance souscrite à la M.S.A. du Pas de Calais, par l'Institut, ne couvre que les dégâts corporels en cas d'accidents survenus soit à l'école, soit en stage.
- L'établissement n'est responsable des élèves demi-pensionnaires ou externes, chaque jour, que du début à la fin des cours. **Ils ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement dans la journée même si un professeur est absent.**
- En dehors des heures de cours, les élèves qui logent en ville sont sous la responsabilité de leurs parents. Nous leur demandons néanmoins d'avoir une **conduite irréprochable** en ville.
- Les **séjours** (linguistiques, de milieu, etc...) sont **OBLIGATOIRES** et les élèves sont sous la responsabilité de l'école.
- Les autorisations exceptionnelles de sortie ne seront accordées qu'avec une demande écrite dans le carnet de correspondance et les faire signer à **M. BULOT, Responsable de Vie Scolaire** du lundi au jeudi inclus entre 13 h 15 et 13 h 35.

Concernant l'examen du permis de conduire ou du permis de chasse, seule une demi-journée sera accordée pour les épreuves. Il est cependant souhaitable de demander le passage durant les vacances scolaires. Les demi-journées supplémentaires seront rattrapées.

Aucune autorisation ne sera accordée si le rendez-vous a lieu le jour d'un C.C.F.

- Nous avons l'obligation de tenir à jour des registres de présences.

Quelle que soit l'absence, nous demandons aux parents de prévenir l'école, dès le premier jour, avant la 1ère heure de cours, (10 h 15 le lundi, 8 h 35 un autre jour).

Nous insistons pour qu'à chaque retour dans l'établissement, après une maladie ou une autre absence, l'élève apporte dès **SON ARRIVEE**, soit un certificat médical soit une lettre des parents justifiant l'absence (à remettre au Responsable de la Vie Scolaire ou au secrétariat).

- Nous tenons à être informés de la prise, prolongée ou non, de médicaments par un élève. (voir fiche santé)
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol d'objets. **Chaque élève est responsable de ses propres affaires.**